COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

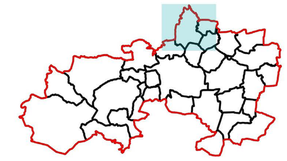
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CHAMBARON SUR MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CHANAT-LA-MOUTEYRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AC2 - Protection des sites inscrits

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

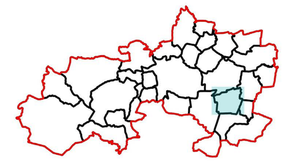
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CHAPPES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

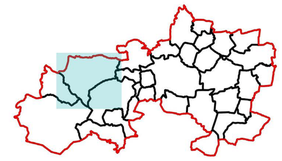
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AC2 - Protection des sites inscrits

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

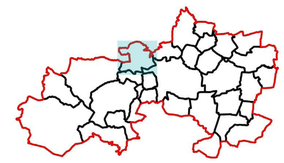
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CHATEL-GUYON

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC4 - Site Patrimonial Remarquable

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

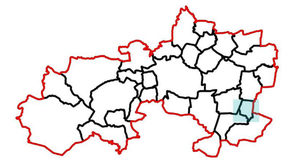
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CHAVAROUX

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV



N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

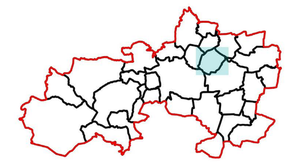
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de CLERLANDE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

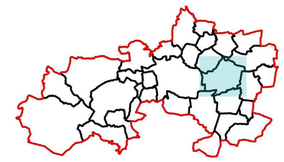
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de ENNEZAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

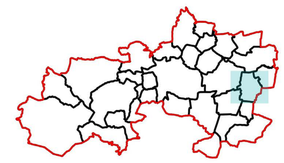
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de ENTRAIGUES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV



N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

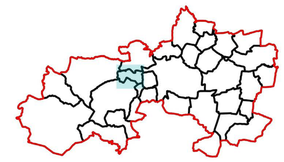
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de ENVAL

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

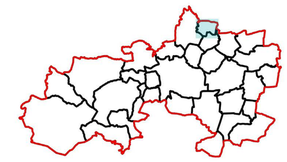
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de LE CHEIX

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

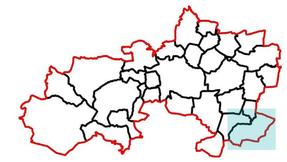
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de LES MARTRES-D'ARTIERE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

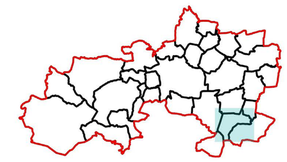
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de LUSSAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de MALAUZAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- EL07 - Alignement des voies publiques
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de MALINTRAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de MARSAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- EL07 - Alignement des voies publiques
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

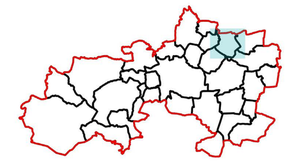
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de MARTRES-SUR-MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de MENETROL

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

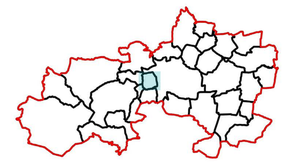
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de MOZAC

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- EL07 - Alignement des voies publiques
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés
- AC4 - Site Patrimonial Remarquable

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

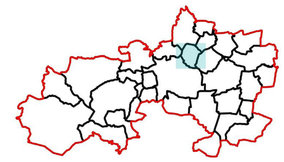
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de PESSAT-VILLENEUVE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

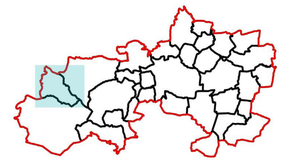
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de PULVERIERES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AC2 - Protection des sites inscrits

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

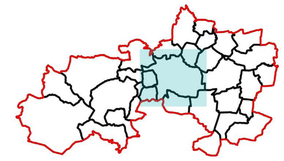
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de RIOM

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- EL07 - Alignement des voies publiques
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC4 - Site Patrimonial Remarquable

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

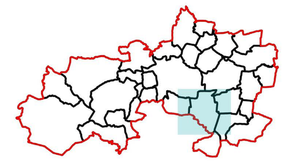
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SAINT-BEAUZIRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

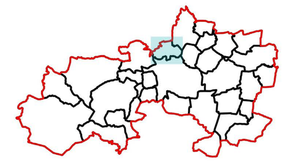
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

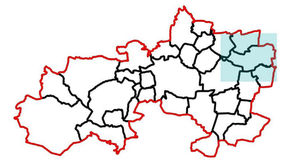
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SAINT-IGNAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SAINT-LAURE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

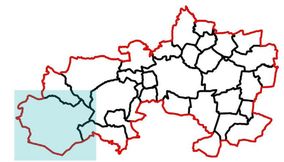
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SAINT-OURS

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques

AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AC2 - Protection des sites inscrits

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

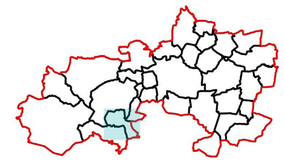
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SAYAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

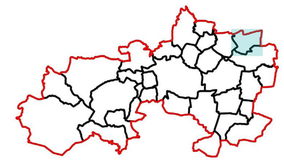
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de SURAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

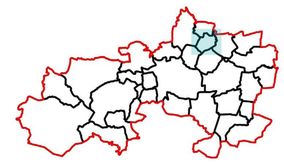
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de VARENNES-SUR-MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

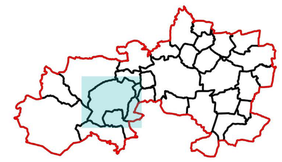
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
Commune de VOLVIC

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Conservation du Patrimoine
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

AC2 - Protection des sites classés et inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC3 - Réserve naturelle

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

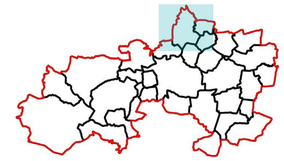
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHAMBARON SUR MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

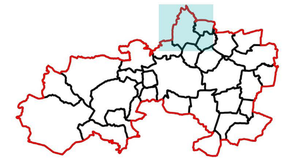
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHAMBARON SUR MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHANAT-LA-MOUTEYRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

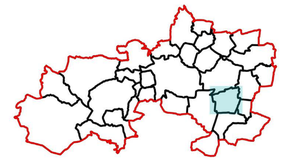
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHAPPES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone secondaire de dégagement
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

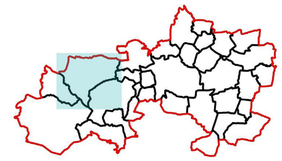
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

EL11 - Servitudes relatives aux interdittections d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHATEL-GUYON

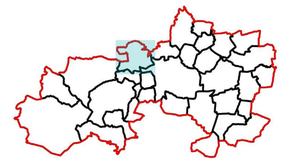
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CHAVAROUX

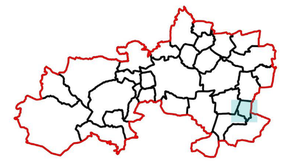
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromag
- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement

A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de CLERLANDE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de ENNEZAT

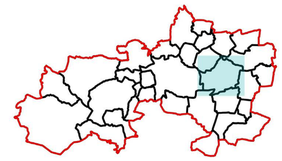
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 1 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

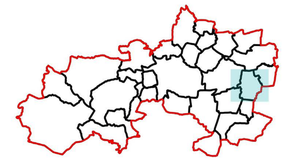
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de ENTRAIGUES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de ENVAL

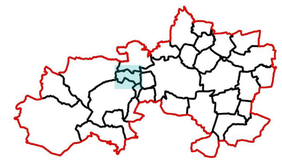
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV RTE
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de LE CHEIX

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de LES MARTRES-D'ARTIERE

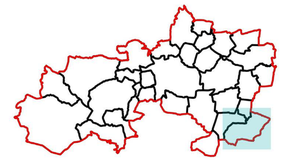
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromag
- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV RTE
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

EL03 - Servitudes de marchepied sur le domaine public fluvial et chemin de halage

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de LUSSAT

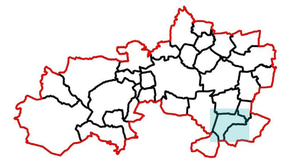
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromag
- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne < 130 kV RTE
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de MALAUZAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV RTE
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de MALINTRAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromag
- Zone de garde

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone secondaire de dégagement

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV RTE
- cable souterrain RTE
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

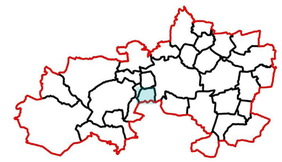
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de MARSAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

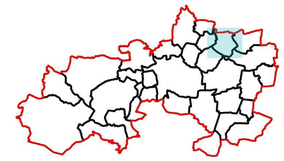
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de MARTRES-SUR-MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RESEAUX ET EQUIPEMENTS

Commune de MENETROL

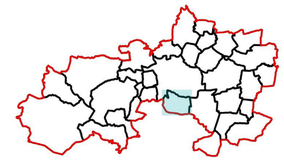
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan

- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
  - ligne aérienne <130 kV RTE
  - ligne aérienne <130 kV ENEDIS
  - cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée
- EL11 - Servitudes relatives aux interdittections d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan surfond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

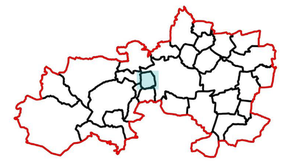
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de MOZAC

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV RTE
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 1 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de PESSAT-VILLENEUVE

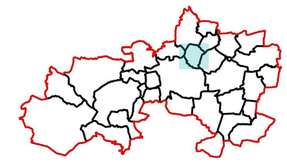
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de PULVERIERES

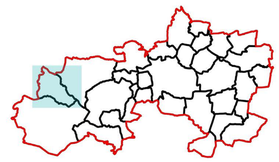
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

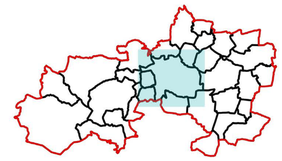
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de RIOM

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
  - ligne aérienne HT > 130 kV
  - ligne aérienne <130 kV RTE
  - ligne aérienne <130 kV ENEDIS
  - cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

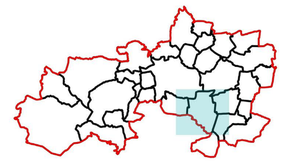
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SAINT-BEAUZIRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

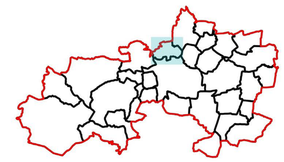
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

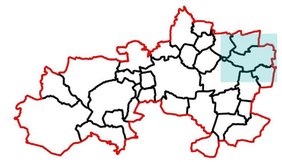
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SAINT-IGNAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
  - ligne aérienne HT > 130 kV
  - ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
  - cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

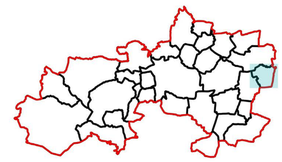
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SAINT-LAURE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne < 130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

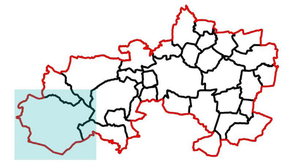
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SAINT-OURS

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

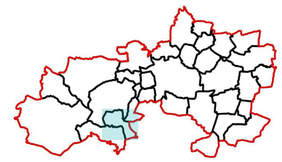
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SAYAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- cable souterrain ENEDIS

T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de SURAT

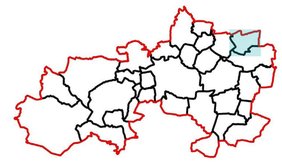
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements
- A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
- I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
  - ligne aérienne HT > 130 kV
  - ligne aérienne <130 kV ENEDIS
  - cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de VARENNES-SUR-MORGE

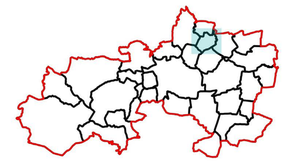
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne <130 kV RTE
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

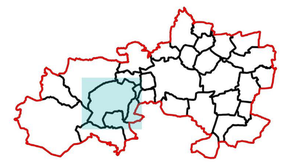
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RESEAUX ET EQUIPEMENTS
Commune de VOLVIC

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Réseaux et Equipements

I4 - Servitude attachée à l'établissement de câbles et lignes électriques
- ligne aérienne HT > 130 kV
- ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- cable souterrain ENEDIS
- T1 - servitude relative à une voie ferrée

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Communes concernées par la servitude I1 : CLERLANDE, CHAMBARON-SUR-MORGE, ENNEZAT, MALINTRAT, MENETROL, RIOM, SAINT-BONNET-PRES-RIOM

**En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, les données cartographiques vectorielles relatives au tracé précis des canalisations de transport et de leur SUP sont des données dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal. A ce titre, elles ne peuvent être mises à la disposition du public, ni même des acteurs publics non directement concernés. Le tracé de cette servitude devra être supprimé du plan, seul l'arrêté préfectoral n°2024-0883 du 29/05/2024 avec son plan sur fond SCAN 25 sera annexé.*

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

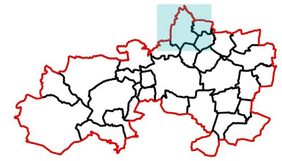
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CHAMBARON SUR MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CHANAT-LA-MOUTEYRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

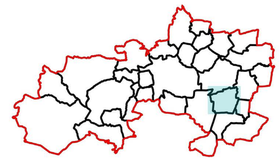
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CHAPPES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

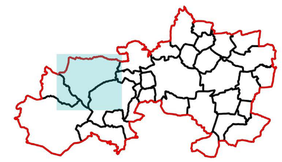
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CHATEL-GUYON

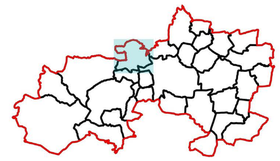
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

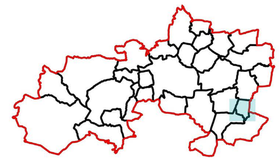
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CHAVAROUX

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de CLERLANDE

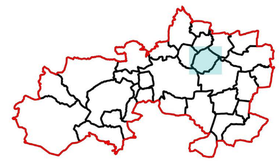
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

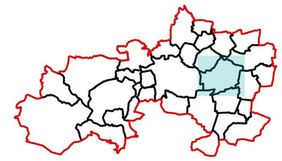
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de ENNEZAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de ENTRAIGUES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

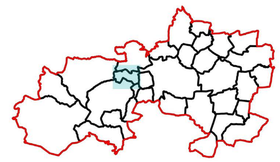
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de ENVAL

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

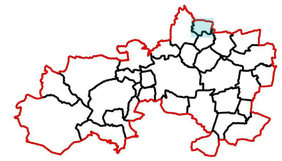
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de LE CHEIX

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

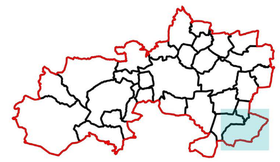
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de LES MARTRES-D'ARTIERE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de LUSSAT

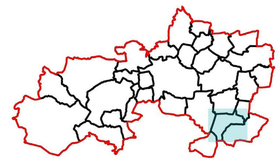
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de MALAUZAT

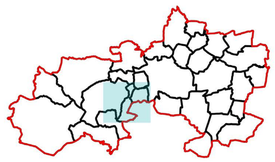
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécuité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de MALINTRAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de MARSAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

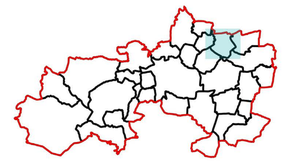
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de MARTRES-SUR-MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de MENETROL

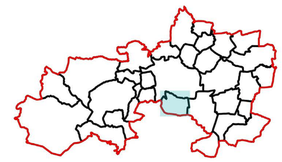
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

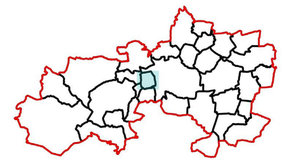
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de MOZAC

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

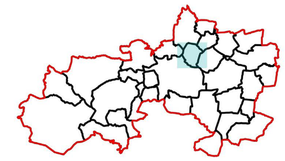
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de PESSAT-VILLENEUVE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

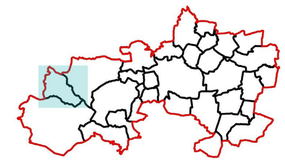
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de PULVERIERES

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

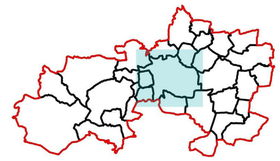
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de RIOM

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

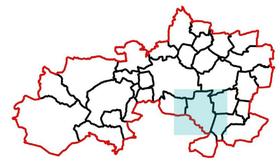
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SAINT-BEAUZIRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

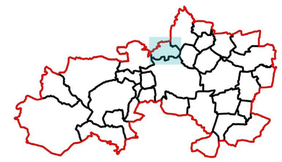
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SAINT-IGNAT

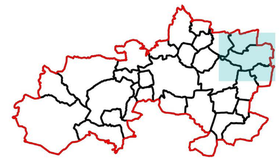
PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024

Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SAINT-LAURE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SAINT-OURS

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025

Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

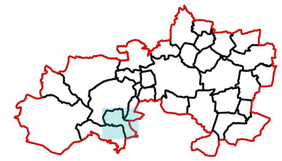
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SAYAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

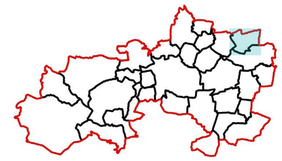
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de SURAT

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N

0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

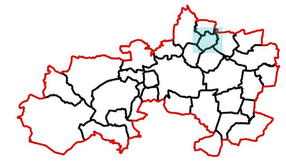
RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de VARENNES-SUR-MORGE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécruité et salubrité
- INT1 - Servitude autour des cimetières

N
0 200 400 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Département du Puy-de-Dôme

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
SECURITE ET SALUBRITE
Commune de VOLVIC

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2024
Réalisation : SIG-RLV 05/2025



Fond de Plan
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti dur
- Limite parcellaire
- Contour RLV
- Commune RLV

Sécuité et salubrité

AS1 - Périmètre de Protection des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux minérales
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux minérales
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

N
0 200 400 m